



**C'est au cours de la célébration de la 24<sup>ème</sup> édition de la journée internationale de l'enseignant tenue le 05 octobre dernier que le ministre des enseignements secondaires le Pr Nalova Lyonga a annoncé la mise sur pied d'un processus visant à régulariser les arriérés de salaires des enseignants.**

Sont concernés par cette mesure les enseignants intégrés dans les années 2012 à 2018. Cette mesure du parton des enseignements secondaires fait suite aux manifestations organisées par un collectif de 5000 enseignants au début du mois de février dernier.

En effet, Intégrés dans la fonction publique camerounaise, ces enseignants ne recevaient dès leur prise de fonctions que le 1/3 représentant l'avance solde de leurs salaires. Ce n'est qu'après une durée plus ou moins longue que ces derniers entrent en possession du reste de leur salaire communément appelé "rappel".

C'est donc dans l'objectif de mettre à la disposition des enseignants le reste de leurs dû, que cette mesure qui s'étendra sur une période de 04 ans a été mise sur pied.

Pour le reste, aucune information ne filtre sur le sort des promotions à venir.